

ASSISTANTS MATERNELS, ASSISTANTS FAMILIAUX,

Votez pour vos représentants à la Commission Consultative paritaire départementale (CCPD)

Qu'est-ce que la Commission Consultative Paritaire Départemental ?

Le président du conseil général représenté par votre médecin de P.M.I doit saisir pour avis la commission consultative paritaire départementale (C.C.P.D.) **avant de retirer, de restreindre ou de ne pas renouveler un agrément.** Créée par la loi de 1992, reconduite par la loi de 2005 et suivie de la loi de 2022, la C.C.P.D. est née de l'utilité de prévoir un dialogue entre représentants des Assistants maternels et Assistants familiaux et les représentants du département pour prévenir les décisions arbitraires.

Ces élections sont un enjeu primordial pour le SAMFFA974 dans la continuité de notre travail de terrain que nous accomplissons toute l'année à vos côtés !

Nous siégeons depuis 2011 à la CCPD où nous avons obtenu la totalité des 4 sièges. Lors des élections de 2017, vous nous avez fait confiance, notre liste a remporté 2 sièges.

A nouveau, aidez-nous à remporter les 4 sièges comme en 2011 pour être toujours là avec vous !

Faites-vous entendre, donnez votre voix au SAMFFA974 un syndicat local et professionnel engagé avec les assistants maternels et assistants familiaux. Nous sommes au cœur de vos métiers et vous accompagnons toute l'année quel que soit vos demandes.

Votez pour nous c'est avoir l'assurance d'être représentés par des collègues qui font le même métier que vous !

Faites confiance au SAMFFA974 leader syndical sur le terrain depuis 2002 et engagé par ses représentations à vos côtés en CST, en CCP, à la CRIP, et au niveau national au CSAFAM !

Les collègues élus vous comprennent et vous défendront « corps et âme » devant la CCPD. Nous avons déjà accompagné plusieurs de nos collègues depuis des années et avons obtenu plusieurs décisions favorables. Un avocat peut aussi vous accompagner lorsque le dossier est sensible. Cet accompagnement est possible grâce à notre partenariat avec l'assureur de protection juridique CFDP.

VOTEZ POUR LA LISTE SAMFFA 974 c'est continuer à soutenir notre action, pour vous et avec vous, dans la défense de vos droits !

- **NOUS DEFENDONS** vos intérêts et vos droits, en cas de litige avec vos employeurs pouvant entraîner une modification ou un retrait de notre agrément.
- **NOUS LUTTONS POUR LA RECONNAISSANCE** de nos métiers.
- **NOUS VEILLONS** à l'application de la nouvelle convention collective pour les assistantes maternelles.
- **NOUS VEILLONS** à l'application de la loi TAQUET et sommes parties prenante de toutes décisions concernant nos métiers.
- **NOUS VERIFIONS** que les engagements pris par le Département soient respectés. (Revalorisation de l'Ide, Salaire, Tickets Resto ,plan de carrière)

**NOS ACTIONS : QUE SOIT DAVANTAGE RECONNU ET ENTENDU NOS METIERS,
POUR UNE MEILLEURE PROTECTION !**

SOYEZ AVEC NOUS EN VOTANT POUR LE SAMFFA974 !